L'École des courtiers

PACK DDA + DCI · FORMATION CONTINUE DES INTERMÉDIAIRES EN ASSURANCE ET EN CRÉDIT

Pack formation DDA 15 h + DCI 7 h

Vos deux formations continues annuelles réunies : la DDA 15 h en assurance et la DCI 7 h en crédit immobilier. 22 h en ligne, deux attestations.

Voir le pack en ligne →

05 54 54 40 04

contact@ecoledescourtiers.fr

DURÉE TOTALE	FORMAT	ACCÈS	TARIF DU PACK
22 h	E-learning	12 mois	194 €
2 formations	100 % à distance	24 h/24, à votre rythme	net, TVA non applicable

Ce que contient le pack

DDA — 15 h

Formation DDA 15 h : tous domaines

Attestation de fin de formation propre

DCI — 7 h

Formation DCI 7 h : crédit immobilier, programme 2026

Attestation de fin de formation propre

Objectifs pédagogiques

1. Répondre à l'obligation de formation continue de 15 heures par an en assurance (C. assur., art. L. 511-2 et R. 512-13-1).
2. Répondre à l'obligation de formation continue de 7 heures par an en crédit immobilier (C. consom., art. L. 314-24 et D. 314-25), à jour du programme minimal applicable au 20 novembre 2026.
3. Recueillir les exigences et besoins du client et formuler un conseil adapté et traçable, en assurance comme en crédit.
4. Évaluer la solvabilité d'un emprunteur et remettre une information précontractuelle complète (FISE).
5. Sécuriser sa pratique, respecter ses obligations réglementaires et fiabiliser le conseil apporté au client.

PUBLIC VISÉ

Intermédiaires immatriculés en assurance (IAS) et en opérations de banque (IOBSP) qui distribuent aussi du crédit immobilier, et leurs salariés.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis de diplôme. Exercer ou s'apprêter à exercer une activité de distribution d'assurance et de crédit immobilier.

Formation DDA 15 h : tous domaines

15 h · 8 chapitres

1 Le cadre de la distribution d'assurance — 2 h

- Les acteurs : ORIAS, ACPR, catégories d'intermédiaires
- Honorabilité, capacité professionnelle et formation continue
- Les sanctions en cas de manquement

1° a) Compétences générales : cadre et règles de distribution

2 Le devoir de conseil et l'information précontractuelle — 2 h

- Recueil des exigences et besoins
- Conseil fondé sur une analyse impartiale ou non
- Documents d'information (IPID, DIC) et traçabilité

1° b) Compétences générales : conseil

3 Gouvernance produit et conflits d'intérêts — 2 h

- Marché cible et suivi du produit
- Rémunération et incitations
- Prévention et gestion des conflits d'intérêts

1° a) Compétences générales : cadre et règles de distribution

4 Assurances de biens et de responsabilité (IARD) — 2 h

- Automobile et habitation
- Multirisque professionnelle
- Responsabilité civile et gestion des sinistres

2° Compétences produits

5 Santé et prévoyance — 1 h 30

- Complémentaire santé et contrats responsables
- Prévoyance individuelle et collective
- Dépendance

2° Compétences produits

6 Assurance emprunteur — 1 h 30

- Garanties et quotités
- Délégation et résiliation à tout moment
- Droit à l'oubli et grille AERAS

2° Compétences produits

7 Épargne, assurance vie et retraite — 2 h

- Assurance vie et capitalisation
- Plan d'épargne retraite (PER)
- Adéquation et préférences de durabilité

2° Compétences produits

8 Conformité, LCB-FT et réclamations — 2 h

- Vigilance LCB-FT et déclaration de soupçon
- Protection des données personnelles
- Traitement des réclamations et médiation

1° c) Compétences générales : conformité, LCB-FT, données

Formation DCI 7 h : crédit immobilier, programme 2026

7 h · 6 chapitres

1 Cadre réglementaire et acteurs du crédit immobilier — 1 h

- Prêteurs, IOBSP, ORIAS et ACPR
- Obligations de compétence et de formation continue
- Nouveau programme minimal : ce qui change au 20/11/2026

Domaines 1 et 3

2 Le contrat de crédit immobilier — 1 h 30

- Types de prêts et garanties
- Taux, TAEG et coût total
- Remboursement anticipé et renégociation

Domaine 4

3 Évaluation de la solvabilité — 1 h

- Recueil et vérification des informations
- Taux d'effort et reste à vivre
- Recommandations du HCSF

Domaines 4 et 8

4 Information précontractuelle et conseil — 1 h 30

- Fiche d'information standardisée européenne (FISE)
- Explications adéquates et mises en garde
- Service de conseil et conseil indépendant

Domaine 7

5 Assurance emprunteur et garanties — 1 h

- Délégation d'assurance et équivalence des garanties
- Résiliation à tout moment
- Droit à l'oubli et convention AERAS

Domaines 5 et 6

6 Déontologie, réclamations et cas pratiques — 1 h

- Rémunération et conflits d'intérêts
- Traitement des réclamations
- Études de cas commentées

Domaine 7

Domaines du programme minimal (arrêté du 14 août 2026)

1. Environnement de la banque et de l'assurance
2. Fonctionnement du marché immobilier français
3. Encadrement réglementaire de la distribution du crédit immobilier
4. Caractéristiques et techniques des différents crédits immobiliers
5. Garanties
6. Assurances emprunteur
7. Règles de bonne conduite et de rémunération
8. Prévention du surendettement
9. Contrôles et sanctions

Deux obligations, un seul parcours

Répartition de vos 22 heures

15 h
formation continue en assurance — C. assur., art. L. 511-2 et R. 512-13-1 (dont 8 h de compétences générales et 7 h de compétences produits, art. A. 512-8)

7 h
formation continue en crédit immobilier — C. consom., art. L. 314-24 et D. 314-25, programme minimal applicable au 20/11/2026 (arrêté du 14/08/2026)

Comment se déroule le pack

Ordre	Vous suivez les deux formations dans l'ordre de votre choix. Chacune garde son programme, ses quiz par chapitre et son quiz final.
Attestations	Deux attestations de fin de formation distinctes, une par obligation (pour la DCI, attestation signée et livret avec, en annexe, les résultats du contrôle des compétences, C. consom., art. D. 314-26) : organisme, intitulé, dates, durée, modalité et thèmes traités. Conservez-les : elles servent de justificatif en cas de contrôle.
Modalités et délais d'accès	Inscription en ligne ou demande de prise en charge. Accès immédiat après paiement ; après accord du financeur en cas de prise en charge.
Durée et format	22 h au total, 100 % à distance (e-learning), accessible 24 h/24 et 7 j/7 pendant 12 mois. Temps de connexion et progression enregistrés.
Méthodes et moyens	Vidéos de formation courtes par chapitre, cas pratiques et quiz d'entraînement. Assistance pédagogique par un expert métier par e-mail sous 48 h ouvrées ; assistance technique par e-mail et chat du lundi au vendredi, 9 h – 18 h.
Évaluation	Quiz d'auto-évaluation à la fin de chaque chapitre (non bloquant). Quiz final de validation : 80 % de bonnes réponses sont requis pour obtenir l'attestation de fin de formation. En cas d'échec, vous pouvez repasser le quiz final après avoir revu les chapitres concernés. Questionnaire de satisfaction en fin de formation.
Matériel	Ordinateur, tablette ou smartphone récent avec connexion internet et haut-parleurs ou casque. Aucun logiciel à installer.
Accessibilité	Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout besoin d'adaptation (sous-titres, rythme, format, matériel), contactez notre référent handicap depuis la page Contact. Nous étudions chaque demande avec vous.
Tarif et financement	194 € net — TVA non applicable, art. 261-4-4°a du CGI. Prise en charge possible selon votre statut : OPCO Atlas, AGEFICE, FIF PL, France Travail.

Inscription et questions

Inscrivez-vous ou faites financer le pack depuis la page du pack. Notre équipe vérifie vos droits et monte le dossier de prise en charge avec vous.

Une question ? Contenu, accès, financement ou adaptation : **05 54 54 40 04** · **contact@ecoledescourtiers.fr**

Situation de handicap : notre référent étudie avec vous les adaptations possibles (rythme, format, matériel).

Voir le pack en ligne →

Page du pack

Références réglementaires

C. assur., art. L. 511-2 (15 h par an) ; C. consom., art. L. 314-24 et D. 314-25 (7 h par an), programme minimal applicable au 20/11/2026.